



## Commune de COMBS LA VILLE

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 mars 2021

### Délibération n° 06

**Date de convocation**  
10.03.2021

**Date d'affichage**  
12.03.2021

**Nombre de  
Conseillers**

en exercice : 35

présents : 26

votants : 34

**Objet : Approbation du protocole transactionnel à conclure avec la société SYLVMETAL**

L'an deux mil vingt et un, le vingt mars, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à huis clos, sous la présidence de Monsieur le Maire, Guy GEOFFROY.

#### Présents

M. G. GEOFFROY – Mme MM. SALLES – M. P. SEDARD – Mme J. BREDAS – M. J. SAMINGO – Mme M. GOTIN – M. C. DELPUECH – M. JM. GUILBOT – Mme LM. LODE-DEMAS – M. D. VIGNEULLE – Mme M. GEORGET – M. F. BOURDEAU – Mme F. SAVY – Mme M. LAFFORGUE – Mme C. LAFONT – M. C. LUTTMANN – M. C. GHIS – Mme C. KOZAK – Mme AM. BOURDELEAU LE ROLLAND – M. E. ALAMAMY – M. Y. LERAY – M. C. YOUMBI NGAMO – Mme C. VIVIAN – M. G. PRILLEUX – Mme L. MASSE – Mme A. MEJIAS.

#### Absents représentés

Mme LA. MOLLARD-CADIX par M. G. GEOFFROY – M. G. ALAPETITE par Mme MM. SALLES – M. B. ZAOUÏ par M. C. LUTTMANN – M. J. RANQUE par Mme C. VIVIAN – Mme H. KIRCALI par Mme M. GOTIN – M. S. ROUILLIER par Mme L. MASSE – Mme A. ADJELI par M. G. PRILLEUX – M. P. PELLOUX par Mme A. MEJIAS.

#### Absent excusé

M. D. ROUSSAUX

Monsieur Dominique VIGNEULLE a été élu secrétaire de séance.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-29,

VU le Code civil et notamment ses article 2044 à 2052,

VU l'avis des commissions Administration Générale, Finances et Ressources Humaines et Aménagement et Développement Durables,

CONSIDERANT que l'épidémie de COVID-19 a eu un impact sur le déroulement du chantier du centre aquatique et a engendré de nombreux coûts supplémentaires,

CONSIDERANT que ces coûts ont été pris en charge par la société SYLVAMETAL, titulaire du marché de conception-réalisation de la piscine,

CONSIDERANT qu'il convient que la Commune prenne en charge une partie de ces coûts qui ne sont pas imputables à la société pour un montant de 42 135 euros,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**APPROUVE** le protocole transactionnel à conclure avec la société SYLVAMETAL ci-annexé,

**AUTORISE** le Maire à signer ce protocole,

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé au registre. Pour copie conforme.

Combs-la-Ville, le 20 mars 2021

**Le Maire**  
**Guy GEOFFROY**

**Signé**

Pour : 28

Contre : 6 (Mme L. MASSE – M. G. PRILLEUX – Mme A. ADJELI – M. S. ROUILLIER – Mme A. MEJIAS – M. PELLOUX)

Abstentions : -